CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E166083** **VALABLE JUSQU'AU** **12/09/2027**

ÉDITÉ LE 28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2016

Raison sociale : GASNIER PISCINES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/07/2020

Capital : 50 000

480 ROUTE DE LIMOGES
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 2016B00182

Siret : 819 079 914 00019

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 5401403

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 7111402504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 7111402504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 05 49 56 96 04 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
M.G.I (918 864 554) / GASNIER MAXIME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : gasnier-piscines@outlook.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 364 340 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9152	Piscines d'habitations privées	4	07/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/07/2026 14:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.